

BARÈME HONORAIRES

Barème mis à jour
en mars 2025

BARÈME DE NOS HONORAIRES DE VENTE (pourcentage maximum)

montant du bien vendu	honoraires en %	à la charge
au-delà de 300 000 €	5%	
entre 200 000 et 299 999 €	6%	de l'acquéreur (sauf accord entre les parties prévues au mandat)
entre 100 000 et 199 999 €	7%	
inférieur à 100 000 €	forfait de 8000€	



BARÈME DE NOS HONORAIRES DE RECHERCHE EXCLUSIVE

montant du bien acheté	honoraires en %	assiette de calcul
à partir de 400 000 €	3%	
inférieur à 400 000 €	forfait de 15 000€	nos honoraires sont calculés sur le prix net vendeur du bien



À TITRE EXCEPTIONNEL ET JUSTIFIÉ

Après concertation et discussion sur les difficultés ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire peuvent convenir librement de la signature d'un devis adapté à la baisse du barème. Cette baisse ne peut excéder 30 % du pourcentage de vos honoraires, au-delà se référer à la direction. Ainsi, les parties jugeront approprié à la situation de convenir d'un montant forfaitaire mentionné dans le mandat (sur la base d'une convention préalablement signée).